LE DOCUMENT UNIQUE FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES CROISSANTS

Avec l'essor des technologies et la transformation numérique des entreprises, les risques technologiques sont devenus des enjeux majeurs pour la sécurité des travailleurs. Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), outil incontournable pour identifier et prévenir les risques au sein de l'entreprise, doit lui aussi évoluer pour prendre en compte ces nouveaux défis. Quels ajustements doivent être apportés au DUER pour répondre à cette réalité en constante évolution ?

L'impact croissant des risques technologiques

Les risques technologiques, liés notamment à l'usage des nouvelles technologies, des outils numériques et des équipements de plus en plus sophistiqués, se multiplient. Des risques liés à la cybersécurité, aux équipements informatiques, mais aussi à l'introduction de l'intelligence artificielle et de l'automatisation dans les processus de travail, sont désormais une priorité dans l'évaluation des risques.

Ces risques peuvent affecter la sécurité physique des employés (accidents liés aux machines automatisées, perturbations causées par des malwares), mais aussi leur santé mentale et leur bien-être (stress lié à la surcharge d'information, risques de burn-out numérique, cyberharcèlement). Dans ce contexte, le DUER doit s'adapter pour intégrer ces nouvelles menaces.

Adapter le Document unique aux risques technologiques

Le DUER a pour vocation de lister tous les risques professionnels présents dans l'entreprise et de proposer des mesures de prévention. Face à l'évolution rapide des technologies, plusieurs ajustements sont nécessaires pour garantir sa pertinence :

- Intégration des risques numériques : le DUER doit désormais prendre en compte les risques spécifiques liés à l'usage des technologies numériques, qu'il s'agisse de la gestion des données personnelles, de la protection contre les cyberattaques, ou de la sécurité des équipements informatiques. Une attention particulière doit être portée à la cybersécurité, en prévoyant des mesures pour protéger à la fois les employés et les données sensibles de l'entreprise.

- Évaluation des risques psychosociaux liés aux technologies : l'introduction de technologies peut aussi engendrer des risques psychosociaux. Le DUER doit intégrer une analyse des impacts des outils numériques sur le bien-être des travailleurs, en particulier en matière de stress numérique, de surcharge d'informations, ou de l'isolement social en télétravail.

- Formation et sensibilisation des employés : le DUER ne doit pas se limiter à une simple identification des risques ; il doit aussi inclure des mesures concrètes pour la prévention, telles que des actions de sensibilisation et de formation. Il devient essentiel que les employés soient formés à la sécurité des systèmes informatiques, à la gestion des risques technologiques et à la gestion de leur propre santé numérique.

Une révision continue pour une meilleure protection

L'un des principaux défis de l'évolution du DUER face aux risques technologiques est la rapidité des changements dans ce domaine. L'introduction de nouvelles technologies peut entraîner l'émergence de risques non identifiés au moment de la rédaction du Document unique. Il est donc crucial que le DUER soit régulièrement mis à jour pour suivre l'évolution de ces risques.

Une mise à jour annuelle, voire plus fréquente, pourrait permettre d'identifier rapidement les nouveaux risques liés aux technologies. Cela garantirait que les mesures de prévention restent adaptées et efficaces face aux innovations qui redéfinissent constamment les environnements de travail.

Source : Preventica - Mars 2025